



Auto-saisine n°3

Janvier 2023

Quelle politique de l'eau sur le territoire ?

LETTRE DE CADRAGE

La politique de l'eau relève de nombreux acteurs sur le territoire et l'eau fait l'objet de nombreux usages.

L'ensemble poursuivant des logiques, voire des objectifs, parfois contradictoires.

Or, l'eau est une ressource précieuse, dont la quantité disponible et la qualité s'amoindrissent :

- L'été a été marqué par des canicules à répétition ;
- La sécheresse longue et tenace a placé le bassin de la Sèvre Nantaise en état d'alerte renforcée jusqu'à début novembre, après avoir passé l'été en état de crise ;
- L'Etat écologique des masses d'eau superficielle est médiocre dans le Pays du Vignoble nantais ;
- L'augmentation des températures prévue entre +2 et +6°C selon les rapports va tendre drastiquement la situation dans les prochaines années.

Ces constats ont traversé toutes les thématiques soumises à la réflexion des participants aux ateliers des 11, 12 et 18 octobre 2022 organisés pour la révision du SCoT, soulevant de fortes préoccupations.

Comment :

- **Le bloc local du Pays du Vignoble Nantais peut-il se saisir de cette problématique de l'eau qui concerne tout le monde, en s'appuyant sur le conseil de développement ;**
- **Afin de partager l'ensemble des enjeux avec les acteurs et usagers de l'eau et créer une dynamique de territoire permettant de proposer et mettre en œuvre des solutions qui fassent consensus ?**

Cette étude se déclinerait en trois grandes parties :

I. Diagnostic (état des lieux et analyse des enjeux)

L'élaboration de ce diagnostic pourrait s'appuyer sur :

- L'analyse de documents déjà existants (docs d'urbanisme, publications institutionnelles, scientifiques...)
- Regards croisés d'experts parmi les grands acteurs de l'eau au travers de rencontres, conférences, témoignages...
- Regards croisés d'experts de l'eau selon son usage (industriel, agricole, domestique, loisir...) également au travers de rencontres, conférences, témoignages...

II. Axes stratégiques

A la lumière des enjeux majeurs qui auront été repérés, les élus du Pays du Vignoble nantais, en fonction de leur capacité à agir, sont amenés à définir les axes stratégiques et suivre l'exécution des actions sur lesquels le conseil de développement sera fondé à formuler des propositions.

III. Plan d'action, en fonction des orientations prises par les élus